



8 Place Malus - 18000 BOURGES  
Tél 02 48 21 24 79  
[cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr)

# **Soyons les grandes gagnantes ! Tou-te-s dans la rue !**

**En ce 8 mars 2020, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, marchons tou-te-s pour exiger l'égalité femmes-hommes et le retrait de la réforme des retraites.**

## **Une réforme des retraites sexiste**

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les femmes sont les grandes perdantes de la réforme des retraites :

- les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées ;
- la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce ;
- la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (et des 6 derniers mois dans le public) ne permettra plus de neutraliser les périodes de temps partiels, ou d'interruption pour s'occuper des proches ;
- 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages-femmes...) perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans ;
- il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.

## **Pour que les femmes soient les grandes gagnantes, nous voulons au contraire :**

### **1. Sanctionner les employeurs qui discriminent**

Mettre fin aux 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent !

### **2. Lutter contre la précarité et les temps partiels subis**

80 % des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une surcotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures

complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.

### 3. Revaloriser les métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social... dans lesquels les salaires sont les plus faibles. Comment expliquer qu'à l'embauche une sage-femme soit rémunérée 400 € de moins qu'un ingénieur hospitalier, alors qu'il s'agit du même niveau de qualification (bac + 5), de responsabilité et de charge physique et nerveuse ? Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.

### 4. Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes

La CGT, avec la Confédération syndicale internationale, a gagné l'adoption en juin dernier de la première convention internationale contre les violences et le harcèlement au travail ! Cette convention OIT doit maintenant être ratifiée par la France. Il est urgent de mettre en place des mesures de protection des

victimes et de prévention des violences sur tous les lieux de travail, par exemple : la sanction de tous les employeurs qui n'ont pas de plan de prévention des violences, un droit à congé et à mobilité géographique ou fonctionnelle et l'interdiction du licenciement des victimes de violences conjugales, la sensibilisation de tou-te-s les salarié-e-s sur les violences et la formation de tou-te-s les professionnel-le-s...

### 5. Des droits pour la maternité et la parentalité

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.



## **DIMANCHE 8 MARS 2020**

### ***Journée internationale de lutte pour les droits des femmes***

**BOURGES**

**10h00 - devant l'UD - 8 Place Malus**

Bourges, le 3 mars 2020

#### **Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT**



Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E.mail : .....

Entreprise : .....

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher – 8 Place Malus – 18000 BOURGES  
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise